



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2015

MAIRIE D'YQUEBEUF

L'an deux mil quinze, le vingt-sept juin à 10 heures, le Conseil municipal de la commune d'Yquebeuf, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Georges MOLMY.

ETAIENT PRESENTS : M. MOLMY, Maire, M. VATELIER, M. LECLERC et Mme LAURENT, Adjoints, Mmes ALLEAUME, AUBER et DELETTRE, MM. BERNIER, CARCEL et DOUYERE.

Absent(s) excusé(s) : Mme PETIT.

Secrétaire de séance : M. LECLERC.

VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRE « REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL » :

La commission MAPA s'est réunie le 26 juin afin d'étudier le rapport d'analyse des offres pour le marché concernant la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment communal établi par la SICA Nord-Ouest.

Le conseil Municipal suit l'avis de la commission MAPA et retient les entreprises définies dans le tableau ci-joint :

Lot	Entreprise	Montant	Avis
1	Ent. Denis & Associés SAS	58 327,04 €	Retenu
2	SARL BOE Menuiserie Charpente	6 600,00 €	Retenu
3	SAS Rémy Dupuis	36 596,16 €	Déclaré sans suite
4	Normandie Alu	21 690,00 €	Retenu
5	Euro Métal	11 310,00 €	Décision en attente du 2 ^{ème} appel offre lot n°3
6	SARL BOE Menuiserie Charpente	20 300,00 €	Retenu
7	SARL SCAE	13 587,00 €	Retenu (moins VMC double flux et limiteur de son)
8	SARL Lamperier Bilcei	7 335,66 €	Retenu
9	Leclerc Peinture	4 287,33 €	Retenu
	TOTAL	180 033,19 €	

Dans l'objectif de ne pas trop dépasser le budget global initial, le lot n°5 est mis en attente. La décision concernant ce lot sera prise par la commission MAPA en fonction du résultat de l'appel d'offre relancé du lot n°3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à relancer le lot n°3, déclaré sans suite pour motifs d'ordre budgétaire,
- Autorise M. le Maire à signer le marché avec les candidats retenus et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché concernant les lots retenus.
- Autorise la commission MAPA à prendre la décision pour les lots n°3 et n°5 à l'issue du 2^{ème} appel d'offre du lot n°3, et autorise M. le Maire à signer après analyse des offres le marché avec les candidats retenus des lots n°3 et n°5, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché concernant ces 2 lots.

VALIDATION DE L'APPEL D'OFFRE « REFECTION TOITURE ECOLE ET PREAU » : La commission MAPA s'est réunie le 26 juin afin d'étudier les candidatures pour le marché passé en procédure adaptée concernant « la réfection de toiture école et préau ».

Le conseil Municipal suit l'avis de la commission MAPA et décide de déclarer sans suite pour motifs d'ordre budgétaire ce marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à relancer ce marché,
- Autorise la commission MAPA à prendre la décision pour ce marché à l'issue de la 2^{ème} consultation, et autorise M. le Maire à signer après analyse des offres le marché avec le candidat retenu, donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché.

RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT EN COURS : M. le Maire a demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations de fournir une simulation de remboursement anticipé du prêt en cours.

Après étude des pénalités de remboursement, et des propositions faites par les banques (Crédit Agricole et La Banque Postale) pour la réalisation d'un nouveau prêt, il s'avère que cette opération ne présente pas un intérêt suffisant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas renégocier le prêt en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H.

Ce compte-rendu ne constitue pas le registre des délibérations.